



Communiqué de presse du 18 Mai 2026

Verbalisation des vélos sur Clémenceau : analyse de Vélocité

Depuis 2 semaines Vélocité est interpellée par des cyclistes menacés d'amendes sur les voies de Tramway de l'avenue Clémenceau par la police municipale. Beaucoup arrivent sur ce secteur sans connaître l'itinéraire préconisé pour les cycles et alternatif à l'itinéraire direct, qui emprunte la plateforme de la L5 cette section.

Vélocité comprend l'impossible cohabitation entre tramway et vélo, et la nécessité d'interdire les cycles sur la plateforme de tramway, cependant, au regard de la situation et des alternatives offertes, Vélocité considère que **la verbalisation associée est prématurée**.

Plus que de la verbalisation, **seule la mise en place d'itinéraires alternatifs sécurisés, crédibles, lisibles et attractifs permettra de réduire le flux vélo sur la portion de l'avenue Clémenceau qui est interdite aux cycles**. A ce jour, les itinéraires alternatifs tant à l'ouest qu'à l'est de l'avenue Clémenceau ne sont pas suffisamment qualitatifs et attractifs pour qu'ils soient naturellement empruntés par les vélos.

Dans l'attente de la mise en place et de l'amélioration des itinéraires cycles tant à l'ouest via Chaptal qu'à l'est via Rondelet Ernst Michel, **Vélocité demande la suspension des verbalisations**, et le **renforcement des actions à caractère pédagogique**.

Préconisations d'aménagements :

- Renforcer le jalonnement des itinéraires de substitution en combinant panneaux et une signalétique dédiée au sol afin d'améliorer la lisibilité des itinéraires, et guider les cycles vers ceux-ci.
- Rondelet : sécuriser la giration des cycles à l'intersection Grand St. Jean
- Rondelet : mise en place d'un quai de bus déporté en face de la poste
- Rondelet et Ernest Michel : poursuivre la sécurisation de l'itinéraire cyclable jusqu'au boulevard Berthelot
- Enclos Fermaud / Meyrueis : afin d'éviter la confusion et les itinéraires multiples, permettre la circulation des cycles dans les 2 sens sur la rue Enclos Fermaud en réduisant le stationnement sur cette rue.
- Autoriser le double-sens cyclable sur toutes les perpendiculaires à Clémenceau afin de détourner les cycles de cet axe.
- Rue Balard : ouverture de la rue aux vélos dans les 2 sens via la suppression du stationnement.
- Rue Chaptal ouverture de la rue aux vélos dans les 2 sens via la suppression du stationnement.
- A moyen terme : révision du plan de circulation autour de l'avenue Chaptal et aménagement du boulevard Renouvier pour renforcer la desserte nord-sud des cycles.

Contexte du projet L5 et de la circulation des cycles sur l'avenue Clémenceau.

Dès 2021 Vélocité avait alerté sur la nécessité de prendre en compte la place des vélos dans le cadre du projet L5 dans le quartier Gambetta – Clémenceau. A ce titre, Vélocité avait participé au groupe de concertation habitant du quartier – [lien du document](#). Au printemps 2022, Vélocité avait organisé une réunion publique afin de présenter ses propositions – [lien des propositions](#), résumée [en vidéo](#). Début 2024, une note – [lien de la note](#) - avait été publiée pour rappeler les inquiétudes liées à l'absence de prise en compte du vélo. Au printemps 2025, Vélocité avait été sollicitée par la métropole pour évoquer la situation et avait formulé des préconisations qui ont été partiellement suivies.